

INTRODUCTION

Mon cheminement suit un fil, qui s'est imposé dans mes recherches, au croisement de la psychanalyse et de l'étude du texte biblique. Le parcours, centré sur la question de la Loi, interroge les points de continuité et les points de rupture entre les deux paradigmes ; ceux-ci, dès l'origine de la psychanalyse, s'avèrent articulés entre eux, au regard de la culture biblique et talmudique de Freud.

Au premier chapitre, nous accèderons à l'étude de la Loi par l'exploration de l'institution du dispositif des « villes de refuge », qui pose d'emblée l'humain comme à la fois innocent et coupable, et soulève la question de l'interdit du meurtre, tout en prenant en compte l'acte involontaire. Cette entrée dans le texte biblique, par le biais de quelques phrases, énoncées seulement deux fois dans l'ensemble du Pentateuque (Nombres 35 et Deutéronome 4), laisse entrevoir une certaine intuition quant à la source inconsciente des agissements de l'humain ; cela nous permet de pointer dans le narratif biblique la prise en compte du pulsionnel : un pulsionnel que nous rencontrons, de fait, dès le début du récit, avec la violence du geste meurtrier de Caïn à l'égard de son frère Abel.

Au deuxième chapitre, je propose de mettre en regard ce qu'il en est de la réception de la Loi du Sinaï et de la Loi symbolique telle qu'elle se pose comme référence dans le champ de la psychanalyse. Quel lien dialectique entretiennent, d'une part, la Loi

à laquelle se réfère la psychanalyse, et d'autre part, la Loi formulée dans les Dix Paroles ? Comment ces deux ordres garants du symbolique se font-ils écho, quels sont leurs silences respectifs, au regard des interdits fondamentaux ?

Puis, dans le troisième chapitre, au travers d'un mot, *Hineni* « Me voici » qui apparaît comme un point de capiton, au sens lacanien, dans la couture du texte biblique, nous aborderons la modalité d'engagement dans la transmission et la responsabilité de chacun des protagonistes porteurs du projet dans le récit.

Dans la seconde partie, au premier chapitre, une étude des liens tumultueux au sein des fratries et des méandres de leurs vicissitudes, à chaque génération, nous conduira, toujours dans le souci de la dimension symbolique, à partir du pulsionnel de la Genèse jusqu'à la Loi et à la dimension institutionnelle.

Au deuxième chapitre, la réflexion sur le complexe d'Œdipe et la perspective biblique pose la question du poids de la parole, avec la mise en lumière d'un élément pertinent du paradigme biblique : l'absence de parricide. La vocation de la parole prononcée en ressort d'autant plus prépondérante dans le parcours des protagonistes, qu'ils se nomment Œdipe, Caïn ou Jacob. Ne serait-ce pas là le lien fécond entre le fondement de la psychanalyse et le fil conducteur du texte biblique ?

Tout au long de la présente recherche, j'ai pris soin de référencer les citations précisément dans le texte, de façon à inviter le lecteur à se reporter aux passages qui sont commentés, et à rester au plus près de l'expression originale. Les traductions auxquelles je me réfère sont celle de la Bible rabbinique, traduction du Grand Rabbin Zadoc Kahn, celle de Feiga Lubecki, qui accompagne mot à mot le texte hébraïque dans la présentation des commentaires de Rachi en cinq volumes, celle de Marc-Alain Ouaknin dans *La Genèse de la Genèse*, et celle d'André Chouraqui.

Le nom du divin écrit dans cet ouvrage sera soit *Adonai*, soit *Elohim*, soit Le Tétragramme (quatre lettres imprononçables en hébreu : *Yod Hé Vav Hé*). Je choisis de ne pas écrire le mot « Dieu » en français, sauf si le mot « Dieu » se trouve dans une citation d'auteur, ou dans une traduction ; ce vocable ne désigne pas la dimension du divin dans le contexte de la Bible.

Concernant le mot « loi », j'ai opté pour l'emploi de la majuscule lorsqu'il s'agit du sens générique, et pour la minuscule, lorsqu'il est question d'une loi parmi d'autres.

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Marc-Alain Ouaknin

LA LEÇON DU HIBOU	7
AVANT-PROPOS	25
INTRODUCTION	29

Première partie

VERS LA LOI

Chapitre I : LES VILLES DE REFUGE	35
---	----

Un dispositif législatif, 35 ; Un statut pour l'acte involontaire, 38 ; L'humain, à la fois coupable et innocent, 39 ; La faute meurtrière de Caïn, 43 ; La faute meurtrière de Moïse, 45 ; Le sujet coupable et innocent dans la clinique psychanalytique 47 ; Une tension entre volontaire et involontaire, 48 ; Le déplacement, 50.

Chapitre II : LOI SINAÏTIQUE ET LOI SYMBOLIQUE	53
--	----

« Nul n'est censé ignorer la loi », 53 ; Une nécessaire fiction juridique, 55 ; La Loi est donnée plusieurs fois, 59 ; Les Dix Paroles, 61 ; De la Loi du Sinaï à la psychanalyse, 67 ; Aimer pour son prochain, 70 ; La Loi et « la Chose », le das Ding, de Freud à Lacan, 73 ; La pulsion scopique, le tabou et l'inceste, 75.

Chapitre III : <i>HINENI, ME VOICI</i>	81
<i>Les occurrences de Hineni dans la Genèse et l'Exode, 81 ; La couture du texte, 85 ; Le point de capiton, 86 ; Hineni à la forme négative, 89.</i>	

Deuxième partie

LE PARRICIDE

OU LE MEURTRE DU PAIR ?

Chapitre I : DIFFICILE FRATERNITÉ	93
<i>Caïn et Abel : être un frère... avoir un frère, 95 ; Ismaël et Isaac : être fils du père, 99 ; La ligature d'Isaac, 102 ; Esau et Jacob : de... pas s'y fier... à pacifier, 107 ; Joseph et ses frères... : du pouvoir du rêve au rêve du pouvoir, 117 ; De la laine fine à la haine puissante, 118 ; Le crime pas fait, 122 ; La tunique, un tissu de mensonges, 124 ; La haine transmise et le « schibboleth de la psychanalyse », 129 ; Leah et Rahel : les deux visages de l'épousée, 131 ; Les mandragores, 137 ; L'inversion du sexe des bébés, 138 ; Le vol des statuettes, 139.</i>	

Chapitre II : MOÏSE ET AARON

LA NAISSANCE DE LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE ..	141
<i>Les désaccords, 148 ; Dans la douleur, 152 ; La mort d'Aaron et de Moïse, 154.</i>	

Chapitre III : IL N'Y A PAS DE PARRICIDE

DANS LA BIBLE	159
<i>Une absence bruyante, 159 ; Le meurtre du pair, 161 ; La parole performative, 171.</i>	

NOTES	179
BIBLIOGRAPHIE	197
REMERCIEMENTS	201